

Page: 1/7

Date d'impression: 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

· Code du produit: A3668

· Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la subtance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) Nº 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur ou est un mélange.

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Laboratory chemical

biochimie

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

AppliChem GmbH Ottoweg 4 D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570 Fax.: +49 (0)6151 935711 msds@applichem.com

- · Service chargé des renseignements: Dept. Compliance
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 1)

Page: 2/7

P302+P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à

l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges Solution aqueuse
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

 Composants dangereux:

CAS: 3483-12-3 DTT Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 >10-≤15% EINECS: 222-468-7

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gazes de combustion ou de vapeurs dangereuses. oxydes de carbone (CO, CO2).

oxydes de soufre (SO2, SO3)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

- FF

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 2)

Page: 3/7

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter le contact avec la substance.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver dans le gaz inerte.

Tenir les emballages fermés.

- · Température de stockage recommandée: 2-8 °C
- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Enlever tout vêtement souillé.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

(suite page 4)

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Page: 4/7

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 3)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

- · Protection des yeux: Lunettes de protection
- · Protection du corps:

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques				
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
ndications générales				
Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur: Odeur:	Incolore Inodore			
odeur: Seuil olfactif:	Non déterminé.			
valeur du pH à 20 °C:	3-5			
Changement d'état				
Point de fusion/point de congélation	n: Non déterminé.			
Point initial d'ébullition et intervalle				
d'ébullition:	Non déterminé.			
Point d'éclair	Non applicable.			
nflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.			
Température d'inflammation:				
Température de décomposition:	Non déterminé.			
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.			
_imites d'explosion:				
Inférieure:	Non déterminé.			
Supérieure:	Non déterminé.			
Pression de vapeur:	Non déterminé.			
Densité:	Non déterminée.			
Densité relative	Non déterminé.			
Densité de vapeur:	Non déterminé.			
Γaux d'évaporation:	Non déterminé.			

(suite page 5)

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Page : 5/7

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 4)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

· Composant	Type	Valeur Espèce
3483-12-3 DTT		
Oral LD50 400 mg/kg (rat)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 5)

Page: 6/7

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
 14.2 Désignation officielle de transport de l' DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA 	'ONU néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA · Class	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement:Marine Pollutant:	Non	
 14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur 	r Non applicable.	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable	
	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

- FR

Date d'impression : 28.05.2017

Révision: 22.05.2017 Numéro de version 2

Page: 7/7

Nom du produit: DTT - Solution (1 M)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance
- · Contact: Mr. Th. Stöckle
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR